



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2019-087

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2019

# Sommaire

## DDT

32-2019-08-21-001 - Arrêté NBI - DDT 32 (4 pages)

Page 3

DDT

32-2019-08-21-001

Arrêté NBI - DDT 32

*Liste des postes éligibles NBI*

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**République Française**

**Préfecture du GERS**

\*\*\*\*\*

**ARRETE N°**

**La Préfète du Gers, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-104 en date du 14 avril 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'équipement du Gers,

Vu l'arrêté du 9 juin 2009 définissant les postes éligibles aux 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de la NBI au sein de la DDEA du Gers

Vu l'arrêté préfectoral portant organisation de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2019-06-11-001 en date du 11 juin 2019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires,

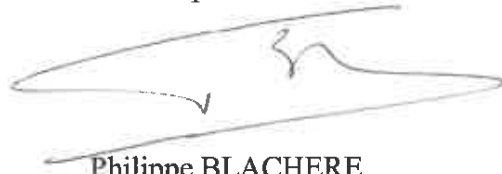
Vu les mouvements de personnel,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des postes éligibles au titre des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches de l'enveloppe NBI DURAFOUR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 est fixée en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au septembre 2019, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, 21 août 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Blachère', written over a horizontal line.

Philippe BLACHERE

## ANNEXE

<b>Niveau de l'emploi</b>	<b>Désignation de l'emploi</b>	<b>Service</b>	<b>Nombre de points attribués</b>	<b>Date d'ouverture du droit</b>
Catégorie A	Adjoint à la Secrétaire Générale	SG	25	01/09/2019
Catégorie A	Chef de la cellule affaires juridiques marchés	Direction	25	15/11/2006
Catégorie A	Chef de l'unité ADS	Territoires Patrimoines	25	01/01/2010
Catégorie A	Chef unité CET	SSHART	25	01/09/2002
Catégorie B	Conseiller Gestion	Direction	15	01/09/2008
Catégorie B	Chargée d'opérations	SSHART	15	01/01/2010
Catégorie B	Pôle RH	SG	15	15/11/2006
Catégorie B	Chef du pôle instruction	Territoires Patrimoines	15	01/09/2017
Catégorie C	Gestionnaire comptable	SG	10	01/04/2013

Nombre de postes : 9

Nombre de points : 170 / mois

